

**AGIR**

Accompagnement global et individualisé pour  
l'intégration des réfugiés

---

**Diagnostic pré-opérationnel pour le  
déploiement d'AGIR en Isère**

Février 2022



# SOMMAIRE

-  
**01**

**Repères  
méthodologiques**  
sur la démarche  
d'élaboration du  
diagnostic

-  
**02**

**Analyse de la situation  
du département de  
l'Isère** : public PBI, offre  
mobilisable, culture  
partenariale, forces et  
faiblesses, enjeux  
spécifiques

-  
**03**

**Préconisations pour le  
déploiement  
opérationnel** :  
opportunités et  
menaces du  
déploiement d'AGIR  
pour le territoire et  
préconisations

-  
**04**

**Annexes** : liste des  
personnes rencontrées

# — 01

## **Repères sur la démarche d'élaboration du diagnostic**

Un diagnostic participatif pour appréhender la réalité et les spécificités du département de l'Isère, en matière d'accompagnement des publics BPI

# - RAPPEL DU CONTENU ATTENDU DANS LE

## 1.1 DIAGNOSTIC PRÉ-OPÉRATIONNEL

Un diagnostic à réaliser par chaque territoire pilote, de façon à alimenter la réflexion conduite au niveau national sur le futur cahier des charges de la plateforme AGIR.

### 1

L'analyse de la situation du département selon 3 axes :

- l'état des lieux des forces et faiblesses du territoire d'accueil sur l'ensemble des composantes de l'intégration
- l'analyse du public BPI (nombre, profils, flux, situation au regard de l'hébergement, situation du DNA)
- la manière dont un programme d'accompagnement permet de compenser les faiblesses constatées dans les parcours d'intégration des BPI

### 2

Un tableau des acteurs de l'intégration rencontrés

(services déconcentrés, opérateurs, porteurs des dispositifs spécifiques et de droit commun mobilisés dans l'intégration des BPI)

### 3

La formulation de préconisations pour le déploiement opérationnel

d'un dispositif d'accompagnement global au regard du contexte départemental, avec une attention particulière sur la coordination des acteurs



3 territoires ciblés prioritairement : GAM, CAPI, Vienne

# - MÉTHODE D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC PRÉ- 1.2 OPÉRATIONNEL

**Notre objectif : comprendre ce qui se joue sur le territoire en matière d'intégration des BPI pour identifier comment AGIR peut apporter une réelle plus-value à l'Isère, en capitalisant sur les bonnes pratiques et en permettant de combler des manques.**



## Cadrage

- Réunion de lancement : COPIL du 9 novembre
- Définition du périmètre et des axes du diagnostic
- Consolidation de la liste des acteurs à interroger



## Recueil et analyse des données (diagnostic)

- Analyse documentaire et statistique
- Réalisation de 13 entretiens individuels et 2 entretiens collectifs (17 structures et 31 personnes interrogées)
- Analyse des dynamiques territoriales et des spécificités locales, des publics BPI et leurs besoins, des forces et faiblesses en matière d'intégration des BPI, notamment sur le plan de l'offre mobilisable
- COPIL intermédiaire du 15 décembre



## Préconisations et livrable final

- Préparation et animation d'un atelier de co-construction des pistes de déploiement (12 janvier)
- Formulation des préconisations et finalisation du livrable

# 1.3 LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS

Notre parti-pris : malgré les délais contraints, prendre le temps d'interroger toutes les structures clés du territoire, qu'elles agissent sur le territoire de la métropole ou dans des territoires plus ruraux, en Nord-Isère.

> 13 entretiens individuels

> 2 entretiens collectifs thématiques : Logement et Emploi

## 6 acteurs institutionnels

DDETS, OFII, Pôle emploi, AFPA, Mission locale de Grenoble, Conseil départemental



## 3 collectivités territoriales

GAM, CAPI, EBER



## 7 associations

Entraide Pierre Valdo, ADATE, France Horizon, Tero Loko, Oiseau Bleu, Sauvegarde Isère, SIAO



## 1 bailleur

Adoma / INSAIR 38



—

## 02

### **Analyse de la situation du département de l'Isère**

Pour chacune des composantes de l'intégration :  
qualification des publics BPI du territoire et de leurs  
besoins, cartographie de l'offre mobilisable sur les  
parcours, analyse des forces et faiblesses du territoire,  
identification des spécificités et principaux enjeux

# - UN TERRITOIRE AUX DYNAMIQUES

## 2.1 CONTRASTÉES (1/4)

L'Isère est un territoire contrasté en matière d'accueil et d'intégration des publics BPI, tant sur le plan de la densité de l'offre d'accompagnement proposée sur les différentes composantes, que sur celui de la dynamique partenariale.

1. **Le territoire de Grenoble Alpes Métropole est caractérisé par une offre étoffée et bien identifiée par les prescripteurs et les BPI, qui présente notamment la spécificité d'intégrer :**
  - **Un contrat territorial d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (CTAIR)**, porté par Grenoble Alpes Métropole, qui recouvre le financement **des actions d'accompagnement** portées par les 25 structures membres du consortium (accès au logement, accompagnement social, emploi-formation, insertion, santé) et **l'animation partenariale** des acteurs spécialisés et de droit commun qui interviennent auprès des BPI, de façon à soutenir une logique de parcours intégré.
  - Le **programme RISING**, encapsulé dans le CTAIR, **programme IPR financé par le Ministère du travail et de l'emploi**, inscrit dans le cadre du **Plan investissement compétences (PIC) « intégration professionnelle des réfugiés »**, qui vise à proposer un accompagnement socio-professionnel global et renforcé en direction des publics bénéficiaires de la protection internationale.

-> 3,1 millions d'euros sur la période 2020-2022 (1,6M€ sur RISING – Banque des Territoires et Ministère du Travail + 900k€ CTAIR DIAIR + 647€ co-financement Etat, FSE, financements privés dont 187k€ Métropole)

2. **Le territoire du Nord-Isère (CAPI et Vienne), plus détendu et moins accessible, présente une offre d'accompagnement parfois difficile à identifier**, en dehors d'INSAIR 38, sur l'accompagnement social global, et des structures d'hébergement, qui concentrent les ressources. Malgré tout, une **volonté croissante de fédérer les acteurs de l'accompagnement des étrangers** s'affirme, sous l'impulsion de quelques collectivités et d'acteurs associatifs engagés. Moins nombreuses que sur le territoire de la Métropole, les structures spécialisées et de droit commun parviennent progressivement à organiser leurs complémentarités pour répondre aux besoins des publics sur leurs parcours d'intégration.

Le département, dans son ensemble, fait face à une situation de **saturation des dispositifs et outils activables et de tensions sur les logements**. Dans ce contexte, plusieurs type de publics sont particulièrement exposés au risque de rupture dans le parcours :

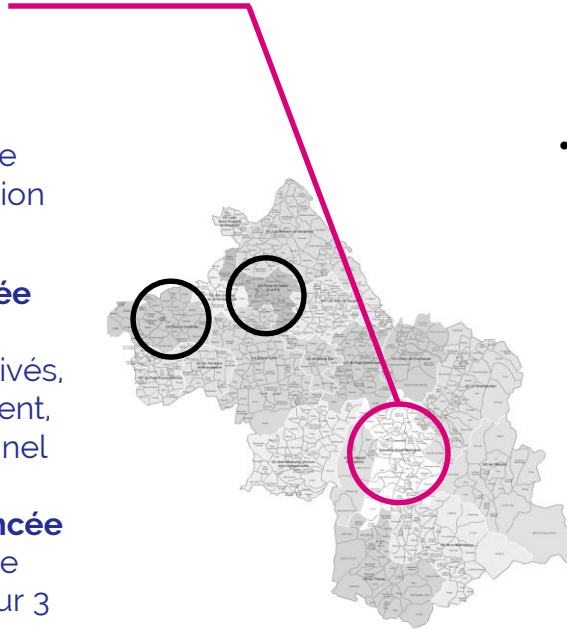
- **Les publics non-hébergés dits « hors-centres »**, le plus souvent des hommes isolés, dont le niveau d'accompagnement social est moins étoffé que celui des publics hébergés en structures
- **Les publics sans ressources**, en particulier les jeunes de moins de 25 ans
- **Les publics en fragilité**, qui cumulent les vulnérabilités, notamment sur le plan de la santé mentale
- **Les personnes en attente de réunification familiale**, qui concernent plus de la moitié des personnes seules prises en charge sur le territoire



# - UN TERRITOIRE AUX DYNAMIQUES 2.1 CONTRASTÉES (2 / 4)

## Sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole

- Un **territoire dense et bien desservi**, qui compte parmi **les plus volontaires** en matière d'intégration des publics BPI
- Une **offre d'intégration étoffée et bien identifiée par les BPI et les prescripteurs**, portée par plusieurs structures et opérateurs, publics ou privés, complémentaires (SIAO, structures d'hébergement, acteurs de l'accompagnement socio-professionnel centrés sur les BPI, structures de droit commun, tissu associatif engagé...), **en grande partie financée par l'Etat**, notamment au travers **du CTAIR** (entre 250 et 350 k€ / an), **du PIC-RISGING** (~2,4 M€ sur 3 ans avec les co-financements) et **de conventions portées par la DDETS**
- Des **dynamiques coopératives bien engagées**, en particulier sur le champ de l'emploi, notamment sous l'effet de **l'animation partenariale portée par Grenoble Alpes Métropole**, reposant sur une comitologie installée et une dynamique de travail en commun, qui favorise l'interconnaissance, l'articulation des offres et la co-construction d'actions communes (y compris en lien avec les acteurs de droit commun de l'emploi, de la culture, du sport, de la citoyenneté...), au profit des publics BPI accompagnés dans des **logiques de parcours intégrés**



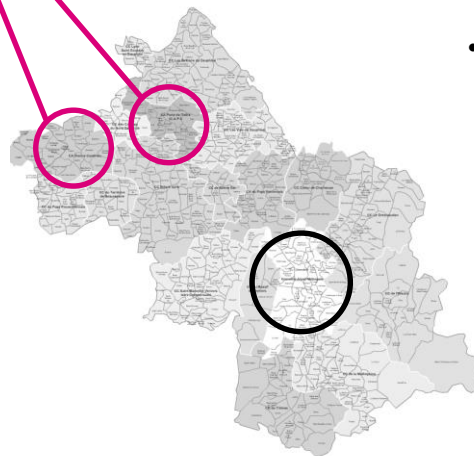
- Malgré tout, des **difficultés à prendre en charge les besoins de tous les publics BPI**, de plus en plus nombreux chaque année (en dehors de la période Covid), notamment **en raison de la forte tension locale en matière de logement, des freins récurrents en matière d'accès à l'emploi** (en particulier la langue, la santé mentale, la garde d'enfant) **et de la saturation des dispositifs d'appui socio-professionnel existants**
- La présence d'un **nombre important de structures d'intégration des publics BPI** (dont certaines proposent un accompagnement global, ce qui les positionne sur un segment d'intervention proche : ADOMA - INSAIR 38, l'Adate, l'Oiseau bleu notamment), qui dépendent en partie des mêmes financements pour opérer leurs actions et maintenir leurs postes, ce qui peut attiser des **logiques de concurrence**

# - UN TERRITOIRE AUX DYNAMIQUES

## 2.1 CONTRASTÉES (3/4)

### En Nord-Isère (CAPI et Vienne)

- Un **territoire très détendu**, à dominante rurale, caractérisé par un fort étalement urbain et de longues distances entre les 3 pôles principaux (Bourgoin-Jallieu-CAPI, Pont de Chéruy-Tignieu-Crémieu, EBER-Vienne), **davantage tourné vers Lyon que vers Grenoble**
- De fortes **problématiques de mobilité et d'enclavement**, avec des difficultés bloquantes pour se rendre sur les sites des **entreprises** –de plus en plus nombreuses – **qui recrutent** des profils peu qualifiés et acceptent les allophones
- Une **offre d'accompagnement des publics BPI parfois difficile à identifier**, en dehors d'INSAIR 38 et des structures d'hébergement CADA, non nécessairement orientée sur les seuls publics BPI, au profit d'une dynamique de lutte globale contre la pauvreté, et **non structurée en réseau formel à ce stade**, ce qui laisse une impression de morcellement des actions



- Malgré tout, une volonté croissante de **fédérer les acteurs de l'accompagnement des étrangers** (notamment sur les territoires de Vienne et de la CAPI) qui, moins nombreux que sur le territoire de la Métropole, parviennent à **organiser leurs complémentarités** de façon fluide : construction d'actions avec les partenaires locaux, orientation vers les structures existantes pour éviter les ruptures sur le parcours, animation des acteurs par les associations locales
- **Plusieurs freins évoqués au développement d'une offre plus dense à destination des BPI** : un déficit de portage politique local de la part de certaines collectivités, le découragement de certaines associations qui ne parviennent pas à stabiliser leurs activités sur le territoire, une animation partenariale encore peu formalisée
- Une prise en charge qui repose donc beaucoup sur **les dispositifs de droit commun, avec des équipes qui se sentent parfois démunies** face aux besoins des réfugiés et estiment manquer de compétences et de ressources (ex : décryptage des besoins spécifiques à ces publics, absence de référent BPI, délai de réponse inadapté à l'urgence de certaines situations)
- Pour les publics BPI :
  - **des difficultés à identifier des interlocuteurs et de l'information**, en dehors des structures d'hébergement qui concentrent les ressources et qui demeurent éloignées des entreprises susceptibles de recruter
  - **des risques de rupture dans le parcours d'intégration**, en raison du manque de moyens pour assurer un suivi

# - UN TERRITOIRE AUX DYNAMIQUES

## 3.2 CONTRASTÉES (4/4)

### Ce qui résulte de cette situation



#### Une inéquité de traitement des publics en fonction du territoire sur lequel ils se trouvent

- Une meilleure prise en charge sur le territoire métropolitain, en raison de la densité de l'offre d'accompagnement, des possibilités d'hébergement et d'accès à l'emploi
- Des publics parfois contraints de quitter le Nord-Isère au profit de Grenoble ou de Lyon, pour améliorer leur situation et contourner les freins générés par l'isolement



#### Un mouvement d'hyper-concentration des ressources sur Grenoble, qui alimente une force centrifuge

- Une concentration de l'offre et des moyens financiers sur la métropole, qui crée un contexte plus favorable de développement d'actions à destination des BPI
- En résulte :
  - une focalisation de l'attention des structures d'appui sur le territoire de Grenoble,
  - un mouvement « d'aspiration » (des ressources, des solutions, des publics) de Grenoble, qui renforce encore l'impression de « vide » sur le reste du territoire



#### Un territoire à deux vitesses en matière d'intégration des BPI

- Deux logiques de développement inversées dont l'opposition semble se renforcer, en l'absence d'une politique de rééquilibrage
- Un enjeu à renverser la logique, pour diffuser le dynamisme et les bonnes pratiques de la métropole vers les autres territoires

## 2.2 CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS BPI D'ISÈRE (1 / 3)

### Une augmentation constante du nombre de BPI

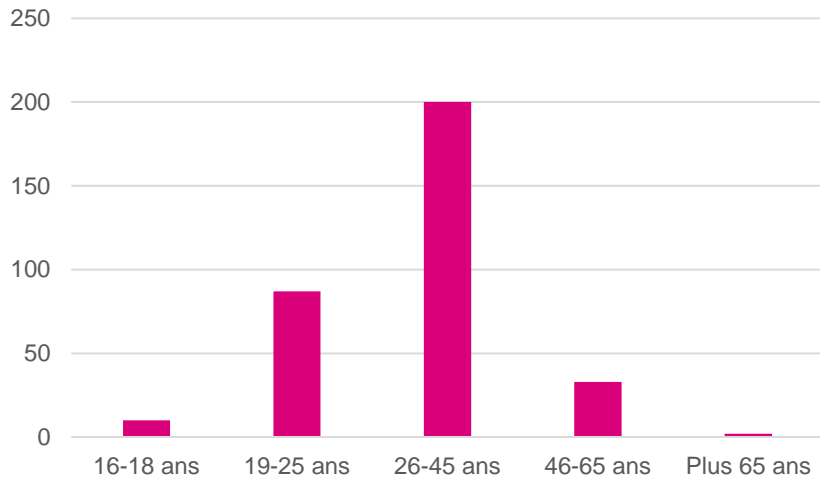
(contrats CIR signés, source OFII), en dehors de 2020 en raison de la crise Covid



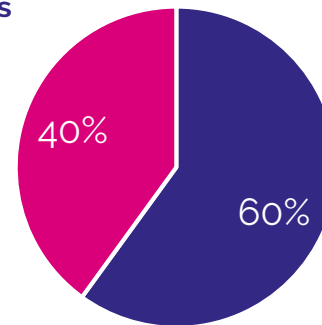
### Issus de 5 pays qui concentrent 50% des publics BPI (pour 2020, source OFII)



### Une répartition relativement stable, en matière d'âge et de situation matrimoniale (pour 2020, source OFII), avec un nombre croissant d'hommes isolés ces dernières années -75% des publics accompagnés par Adoma- et des publics jeunes (3/4 de moins de 35 ans)



Femmes



Hommes

(avec une augmentation du nombre d'hommes isolés ces dernières années dont le projet est souvent la réunification familiale)

**59%**  
isolés

Célibataires (55%),  
divorcés, séparés  
ou veuf

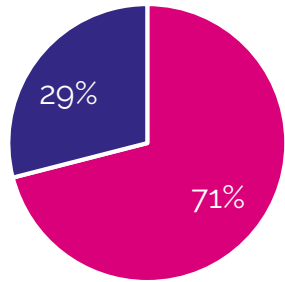
**41%**  
familles

Mariés (38%), en  
concubinage  
pacsés

## 2.2 CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS BPI D'ISÈRE (2 / 3)

**Des BPI dont une majorité a exercé une activité professionnelle dans son pays d'origine, et qui souhaitent en grande majorité retrouver une activité professionnelle en France** (données OFII pour 2020)

**71% des BPI** signataires d'un contrat CIR en 2020 ont exercé une activité professionnelle dans leur pays d'origine



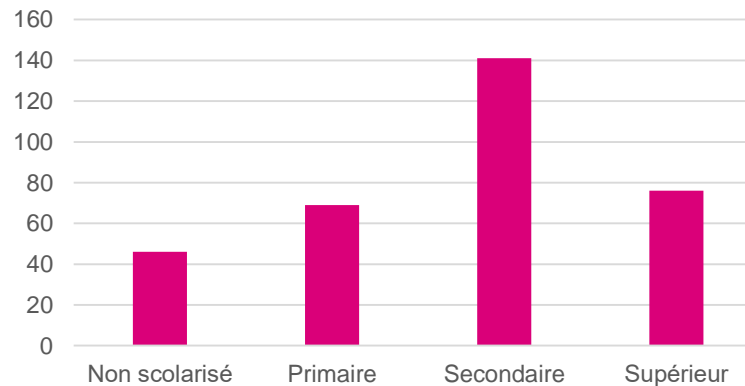
Dont :

- **22%** dans le secteur du commerce et de la distribution
  - **11%** dans le secteur du bâtiment et des travaux publics
  - **11%** dans le secteur de l'artisanat
- qui correspondent globalement à des filières en tension en Isère

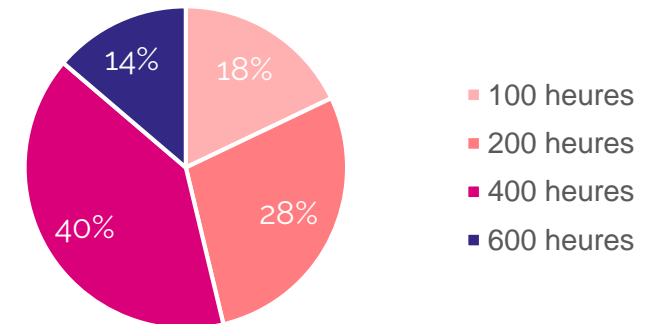
Parmi eux :

- **19%** seulement exercent une activité professionnelle en France
- **87%** déclarent souhaiter exercer une activité professionnelle
- **81%** sont inscrits dans une agence du service public de l'emploi

**Les niveaux de scolarisation et de maîtrise de la langue française demeurent bas** (données OFII pour 2020) **avec une proportion croissante de non-francophones** (ex : env. 75% des publics accompagnés par Adoma)



**Plus de 70% des BPI se voient prescrire une formation linguistique** (77% en 2019, 72% en 2020)

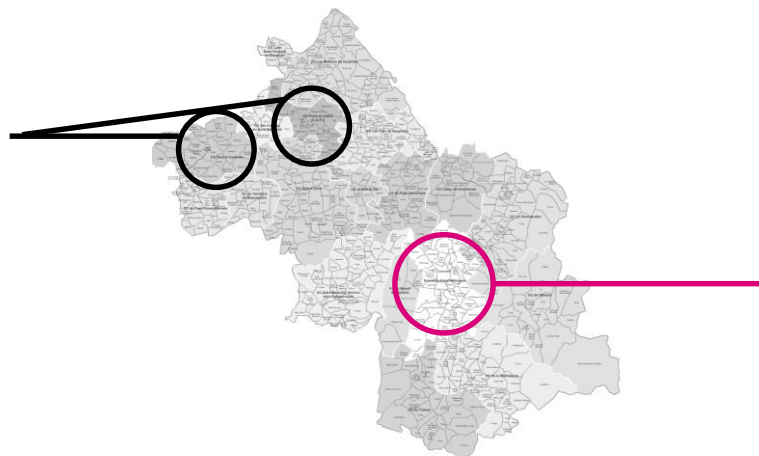


## 2.2 CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS BPI D'ISÈRE (3/3)

### Zoom sur les dynamiques infra-départementales

#### Nord Isère et Roussillon

- 3 CADA : ADATE (84) | ADOMA (120 + 199 + 170)  
*BOURGOIN JALLIEU | VILLEFONTAINE | PONT DE CHÉRUY ISLE D'ABEAU | MAUBEC | PEAGE DE ROUSSILLON*
- 1 HUDA : ADOMA (140)  
*LA VERPILLÈRE*
- 1 PRAHDA : ADOMA (96)  
*CHASSE SUR RHÔNE*



#### Grenoble et agglomération

- 4 CADA : ADATE (56) | LA SAUVEGARDE (177) | ENTRAIDE PIERRE VALDO (100) | ADOMA (40)  
*GRENOBLE, ÉCHIROLLES | FONTAINE | PONT DE CLAIX*
- 5 HUDA : ADATE (224) | ENTRAIDE PIERRE VALDO (60 + 340) | AFPA (35) | ADOMA (170)  
*GRENOBLE, ÉCHIROLLES | EYBENS | VIZILLE | PONT DE CLAIX | SAINT MARTIN D'HÈRES | SEYSSINET*
- 2 CAES : ENTRAIDE PIERRE VALDO (100)  
*GRENOBLE*
- 2 CPH : FRANCE HORIZON (71) | ENTRAIDE PIERRE VALDO (50)  
*GRENOBLE, ÉCHIROLLES | EYBENS | GRÉSIVAUDAN*
- 1 PRAHDA : ADOMA (96)  
*LE FONTANIL CORNILLON*

**Au total : 2207 places asile et 121 places réfugiés au 31/12/2021**

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Dès leur arrivée, les demandeurs d'asile :



1. s'inscrivent à la **SPADA**, premier service d'accueil, gérée par l'Adate prestataire de l'OFII,



2. ce qui déclenche automatiquement un rendez-vous à la **Préfecture, pour s'enregistrer officiellement en tant que demandeur d'Asile.**



3. Les demandeurs d'asile sont ensuite orientés vers le **guichet unique demandeur d'asile, à la Préfecture**, où les agents de l'OFII évalue et proposent une OPC (offre de prise en charge) incluant les CMA (conditions matérielles d'accueil) de type hébergement, allocations DA, accompagnement socio-administratif.



4. Si la personne accepte la proposition. **La personne est réorientée par la SPADA pour une domiciliation.**



**Les personnes les plus vulnérables ou les familles se voient proposer un hébergement, selon les disponibilités, dans le cadre du Dispositif National d'Accueil (DNA).** Les travailleurs sociaux de la structure d'hébergement accompagnent alors le demandeur d'asile sur toute la procédure.



**Les personnes qui ne peuvent pas être hébergées, le plus souvent des hommes isolés, sont accompagnées par la SPADA,** dans leur procédure de demande d'asile et l'ouverture des droits.

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

**Le territoire comprend 18 structures d'hébergement (5 CADA, 2 CPH, 6 HUDA, 2 PRAHDA) pour une capacité totale de 2328 places.** Pendant toute leur durée d'hébergement, les publics BPI sont accompagnés sur l'ouverture des droits et les différentes dimensions de l'intégration par un travailleur social de leur structure.



- 1 CADA, 4 personnes accompagnées sur Grenoble agglo et 22 personnes accompagnées sur le Nord Isère
- Pôle d'hébergement d'urgence : 1 HUDA, 9 personnes accompagnées, Grenoble agglo, et 1 HUDC



- 1 CADA dans le Nord Isère pour un total de 359 places divisés en 3 centres (Pont de Cheruy, Villefontaine, Seyssinet), 1 CADA Péage de Roussillon de 170 places, 2 HUDA pour un total de 310 places (La Verpillière, Seyssinet), 2 PRAHDA de 96 places (Fontanil, Chasse sur Rhône)



- 1 CADA, 33 personnes accompagnées, Grenoble agglo (Le Cèdre)



- 1 CPH, 42 personnes accompagnées, Grenoble agglo
- 1 CADA, 28 personnes accompagnées, Grenoble agglo (Echirolles)
- 2 HUDA, 72 personnes accompagnées, Grenoble agglo (Echirolles + Victoria)
- 1 CAES, 3 personnes accompagnées, Grenoble agglo



FRANCE HORIZON

- 1 CPH de **71** places dont 17 places dédiées à l'accueil de personnes isolées, localisation
- 1 CHRS pour les familles de **73** places dont 8 places d'urgence
- 1 dispositif d'urgence de 21 places
- 1 dispositif / programme de réinstallation (17 personnes jusqu'au 18 mars 2022)
- 1 dispositif d'accompagnement de familles afghanes (Agents de Droit Local), accueillant 9 personnes. Dispositif qui s'arrêtera fin mars 2022.



## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Des **programmes complémentaires** encapsulent des solutions d'hébergement temporaires et d'accompagnement social, à l'image du Programme Hope HOPE « Hébergement, Orientation, Parcours vers l'emploi » et de l'action de Tero Loko, en milieu rural.



**Programme HOPE «  
Hébergement,  
Orientation, Parcours  
vers l'emploi » : 100**  
bénéficiaires depuis 2017  
sur le Nord-Isère



**Par Tero Loko, création d'un  
chantier d'insertion en même  
temps que d'une structure  
d'hébergement d'une  
vingtaine de places** pour les  
personnes salariées de ce  
chantier. Localisation à Notre-  
Dame de l'Osier (Nord Isère)

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Les profils des publics BPI hébergés dans les structures d'hébergement se déclinent de la façon suivante.

Typologie Unité Familiale	nombre UF	nombre adultes	nombre enfants	nombre francophones adultes	nombre adultes - 25ans	agglomération GRENOBLE nbre de personnes	Nord Isere nbre de personnes
homme isolé	96	96	0	3	24	30	66
femme isolé	24	24	0	4	4	12	12
couple	13	26	0	4	0	18	8
parent isolé + enfants	20	20	30	4	X	17	33
débouté, parent isolé d'enfants réfugiés (dans ce cas ne pas les comptabiliser dans parent isolé + enfants)						X	X
couple + enfants	30	60	60	5	X		
déboutés, parents enfants réfugiés (dans ce cas ne pas les comptabiliser dans couple + enfants)	3	6	4	1	X	33	97

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Une fois le statut BPI obtenu, les publics hébergés ont 3 mois, renouvelables une fois, pour quitter l'hébergement.

Plusieurs niveaux d'accompagnement peuvent être proposés pour **faciliter l'accès au logement et accompagner les personnes dans la poursuite de leur processus global d'intégration**, notamment sur le plan du recours à leurs droits.



- Le **SIAO**, porté par la Fondation Boissel, **est mobilisé pour identifier des appuis d'accès au logement, sur tout le territoire.**



- Dans le cadre d'une **convention établie entre la DDETS, Adoma, au titre d'INSAIR 38 et l'Oiseau Bleu, 130 ménages hébergés sont accompagnés** chaque année : 100 ménages pris en charge par INSAIR 38, sur tout le territoire, et 30 ménages pris en charge par l'Oiseau bleu (7 à Grenoble et 23 sur la CAPI). L'accompagnement social global et individualisé peut aller jusqu'à 1 an. Sur 319 ménages pris en charge par le service INSAIR38 en 2021, 238 sont entrés en logement au 31/12/2021 soit 74.6% (à pondérer par le fait que sur les 319 ménages, 38 sont pris en charge depuis moins de 3 mois alors que l'accès au logement est en moyenne entre 3 et 5 mois)



- En septembre 2021 **Adoma INSAIR38 et l'ALPA (un service de la Fondation Boissel) mettent en place** un partenariat afin de proposer aux ménages hébergés dans les structures d'hébergement du nord Isère **un accompagnement renforcé dans le cadre de l'Intermédiation Locative (IML)**. L'objectif de 20 ménages est pratiquement atteint en un trimestre.

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Au 31.10.2021 :

- **Le taux d'occupation en CPH en Isère est de 100%, contre 96% sur la région AURA.**
- **Le taux de présence induite (présence > 6 mois) s'élève à 9,7% , contre 6,7% au niveau régional et 3% pour le taux cible.**
- **La grande majorité des ménages en présences indues BPI** sont :
  - Des ménages en situations administratives complexes (Ascendants d'enfant réfugiés par exemple)
  - Des jeunes de <25 ans sans ressources
  - Des ménages pour lesquels la typologie de logement recherchée est en forte tension sur leur territoire (isolé en recherche de studio ou T1 sur la CAPI par exemple)
  - Les ménages dont la santé de l'un des membres nécessite un logement adapté
- Selon les chiffres au 31/12/2021, les sorties des publics BPI vers le logement et l'hébergement s'effectuent majoritairement vers : **le logement public en bail direct** (161 individus, 62 ménages), **le logement privé** (11 individus, 7 ménages) et **le logement public en bail glissant en ALT** (6 individus, 3 ménages). L'option du **logement DIHAL** n'a concerné aucun individu/ménage.

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Deux dispositifs principaux sont activables sur le territoire



- La **prestation C**, activable sur tout le département de l'Isère, qui prévoit un accompagnement d'une durée de 6 mois à l'ouverture des droits sociaux et un accompagnement de type information / orientation / mise en relation / supervision

-> File active de 50 à 100 personnes avec 20 nouvelles personnes par mois. 167 personnes accompagnées en 2021.

- Sur le territoire de la Métropole de Grenoble, le **dispositif « hors-centre », financé dans le cadre du CTAIR et porté par INSAIR 38 (ADOMA) et SALTO (Oiseau bleu), qui propose un accompagnement social de 12 mois sur :**
    - Les démarches administratives préalables à la recherche du logement et de l'emploi (ouverture de droits et notamment inscription à Pôle Emploi)
    - L'accès et le maintien en logement
    - L'accès à la santé
    - Les solutions visant à lever les freins sociaux permettant l'accès et le maintien à la formation et/ou à l'emploi
- > En 2020, 40 personnes sans hébergement ont été accompagnés vers le logement via le CTAIR. Le public accompagné dans le cadre de cette convention CTAIR « Hors Centre » est en grande majorité des personnes isolées (94%) principalement des hommes (77%).
- > Le financement du CTAIR a permis d'obtenir 1 ETP pour 30 personnes.
- La **Ville de Grenoble** met également à disposition des appartements afin d'héberger des familles sans hébergement, dont BPI (~13 hébergements pour plus de 80 personnes)

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

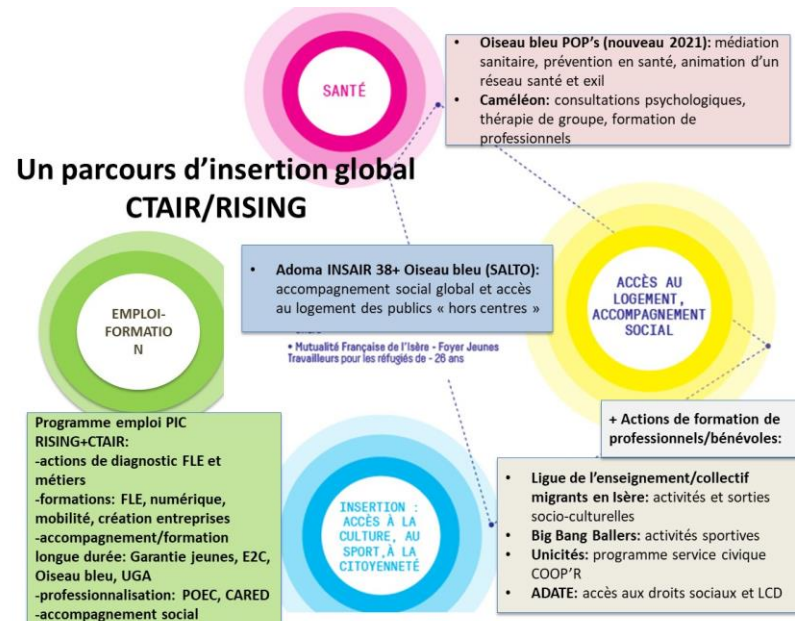
Pour tous ces publics, hébergés ou hors-centres, les structures du territoire cherchent à articuler leurs compétences et les dispositifs qu'elles portent, dans des logiques de parcours d'accompagnement, construit en fonction de la situation et des besoins des BPI.

L'écosystème des acteurs spécialisés ou de droit commun, qui interviennent sur le parcours d'accompagnement des BPI en **Nord-Isère**, se coordonnent sur le terrain, pour répondre aux besoins pluriels des publics (accès au logement, accès à la formation et à l'emploi, accès aux droits, en particulier santé et mobilité – qui constitue un frein majeur de cette partie du territoire), **en proximité étroite avec les travailleurs sociaux des structures d'hébergement**, qui restent les points d'entrée et référents clés des publics accueillis.

**La dynamique partenariale n'est pas formellement animée.** Les acteurs coopèrent au gré des actions et des besoins, sous l'impulsion de certaines collectivités, des conventions actives ou d'associations du territoire.

**Peu nombreuses, les structures articulent leurs compétences** en fonction de leur complémentarité, pour composer un parcours d'accompagnement et limiter les risques de rupture.

Sur le territoire de la métropole, une logique de parcours d'insertion global est travaillée dans le cadre de CTAIR/RISING



Cette logique de parcours repose sur :

- l'intervention de 25 partenaires capables **d'articuler des briques d'accompagnement en fonction des besoins des publics BPI**,
- **l'animation partenariale** assurée par Grenoble Alpes Métropole, avec les 25 partenaires du consortium, des acteurs de droit commun, des bailleurs, des entreprises, etc. dans le cadre des enceintes de gouvernance ou de chantiers thématiques dédiés
- **la mobilisation d'un réseau de plus de 300 professionnels ou bénévoles « prescripteurs »** issus d'une vingtaine de structures différentes

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Sur ces différents parcours, trois structures proposent un accompagnement global aux publics BPI d'Isère : ADOMA INSAIR 38, l'Oiseau bleu et l'Adate.



Créé en 2009 par Adoma **sous un statut SAEM** (Société Anonyme d'Economie Mixte), le **dispositif INSAIR38**, assure l'accompagnement social global des publics BPI. **L'accompagnement social est global (accès et maintien au logement, accès aux droits, gestion budgétaire, parentalité et éducation, citoyenneté et intégration, Emploi/Formation, ...).**

Sur le territoire du Nord Isère l'accès à l'accompagnement social du service INSAIR38 se fait soit via:

- Une demande d'accompagnement social au SIAO38 + demande de logement BALD (réservation préfectorale)
- Une demande d'IML renforcé au SIAO38.

Dans les deux cas la demande est instruite par la structure d'hébergement, Dans le cas de l'IML renforcé l'accompagnement au logement est effectué par les travailleurs sociaux du partenaire l'ALPA gestionnaire de l'IML

Sur le territoire Grenoble Alpes Métropole l'accès à l'accompagnement social du service INSAIR38 se fait soit via:

- Une demande d'accompagnement social au SIAO38 + demande de logement BALD (réservation préfectorale)
  - Une demande d'accompagnement social pour les BPI Hors centre que le travailleur social transmet à GAM
  - Une entrée sur l'une des actions du consortium RISING porté par GAM dans le cadre du PIC. Dans ce cas le partenaire du consortium sollicite directement le SERVICE INSAIR38 (E2C, Mission locale de Grenoble pour la garantie jeunes BPI, l'AFPA pour les parcours l'IFHE, ...). Dans le cas où la demande porte également sur un accompagnement professionnel par l'association Oiseau Bleu et le dossier est présenté en commission mensuelle RISING organisée par GAM.
  - Une entrée sur un parcours HOPE dont les stagiaires repérés et orientés par l'OFII, réalisé par l'AFPA en partenariat avec les entreprises. Dans ce cadre le service INSAIR38 a une convention avec l'AFPA afin d'effectuer l'accompagnement social des stagiaires des parcours HOPE
- Dans toutes ces situations, le service INSAIR38 intervient uniquement lorsque le ménage n'a pas de référent social.

INSAIR 38 dispose également de 2 référents logement pour prospecter des logements au-delà de la réserve préfectorale.

**319 ménages** soit **550 personnes** ont été accompagnés par vers INSAIR38 en 2021.

**71.64% des personnes accompagnées l'ont été via l'antenne de Grenoble** et 28,36% l'ont été via l'antenne de Villefontaine.

Parmi les publics accompagnés en 2021, on compte :

- **71.27%** d'adultes et **28.73%** d'enfants (<16 ans)
- **30.87%** francophones, **69.13%** non-francophones.
- **63.78%** de femmes, **36.22%** d'hommes.

Parmi les ménages accompagnés, **72.73%** étaient des ménages isolés, 2.82% étaient des couples, 14.11% étaient des couples avec enfants, 10.34% étaient des familles mono-parentales.

**54.62%** de des logements sont issus du parc social, **42.86%** sont des résidences sociales, 2.52% sont issus du parc privé.

Enfin, Adoma propose des solutions de logement temporaires et accompagnées via la réservation de places dans les résidences sociales Adoma (**1031** en 2019), la signature de conventions avec d'autres bailleurs sociaux et des partenariats avec des associations.

Ainsi, en 2021, **l'accompagnement social du service INSAIR38 a pris fin pour 111 ménages soit 207 personnes** (140 adultes et 67 enfants).

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Sur ces différents parcours, trois structures proposent un accompagnement global aux publics BPI d'Isère : ADOMA INSAIR 38, l'Oiseau bleu et l'Adate.



L'Oiseau bleu est une association qui intervient dans les champs de **l'hébergement, du logement, de l'insertion-emploi, de la santé, et de l'accompagnement social des personnes vulnérables** sur l'ensemble du département de l'Isère.

L'association L'Oiseau bleu apporte son aide aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection internationale de manière transversale, autour de plusieurs thématiques :

- L'éducation et notamment l'apprentissage du français.
- L'accompagnement social (à travers le programme SALTO).
- L'accompagnement vers l'emploi, notamment des publics qui manquent d'expérience, de qualification et/ou qui peuvent faire l'objet de discrimination (principalement au travers du partenariat VIAE 38).
- L'hébergement et l'accompagnement vers l'accès à un logement qui ne soit pas précaire (CHRS, résidences sociales...).
- Un accompagnement autour de la santé, physique et psychique (principalement au travers du partenariat PoPS).

En 2021, **41** personnes ont bénéficié de l'accompagnement en santé proposé par le PoPS de l'Oiseau Bleu, avec les caractéristiques suivantes :

- **26** adultes - **15** enfants
- **19** femmes - **22** hommes
- Non francophones - ou en cours d'apprentissage du français
- Toutes les personnes accompagnées sont sur l'Agglomération Grenobloise

De plus, **14** actions collectives de sensibilisation-promotion de la santé proposées au public BPI ayant réuni **120** personnes au total.

Au total pour le Sud Isère ont été accompagnés 9 ménages :

- À l'entrée : 3 femmes, 6 hommes et 2 enfants
- A la sortie : 4 femmes, 6 hommes et 5 enfants
- 4 ménages francophones, 2 ménages en cours d'acquisition français, 3 ménages non francophones.

Au total pour le Nord Isère ont été accompagnés 58 ménages :

- 42 adultes et 16 enfants
- 42 hommes et 16 femmes
- 23 personnes francophones et 35 non francophones



## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Sur ces différents parcours, trois structures proposent un accompagnement global aux publics BPI d'Isère : ADOMA INSAIR 38, l'Oiseau bleu et l'Adate.



L'Adate est une association iséroise spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement du public étranger. A ce titre, elle accompagne **l'insertion des publics BPI notamment dans le champ du logement et de l'emploi/formation.**

Plus spécifiquement, ses actions couvrent :

- l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés,
- l'accès aux droits des étrangers, leur accompagnement par la médiation linguistique,
- la médiation et le soutien à la parentalité,
- l'insertion socio-professionnelle,
- la promotion de la citoyenneté et le développement de ressources en termes d'analyse, de formation et d'actions culturelles en réseaux.

En matière de logement, l'Adate dispose de :

- **1 CADA**, 4 personnes accompagnées sur Grenoble aggro et 22 personnes accompagnées sur le Nord Isère
- Pôle d'hébergement d'urgence : **1 HUDA**, 9 personnes accompagnées, Grenoble aggro, et **1 HUDC**

En 2021, l'Adate accueille via ces dispositifs un total de **42 personnes**, dont **33 personnes** en CADA et **9 personnes** en HUDA.

Elle accompagne une majorité de personnes, soit **22 personnes**, dans le Nord Isère en CADA.

Elle accompagne une minorité de personnes sur Grenoble et son agglomération : **4 personnes** en CADA et **2 personnes** en HUDA.

Le CADA de l'Adate compte **16 hommes isolés**, **5 femmes isolées**, **2 parents isolés avec enfants**, **3 déboutés/parent isolé d'enfants réfugiés**. L'HUDA quant à lui compte **3 enfants**, **2 femmes isolées** et **4 déboutés/parent isolé d'enfants réfugiés**.

La part de francophones accompagnés est de **21 personnes**.

La part d'adultes de moins de 25 ans est de **8 personnes**.

En matière d'accès aux droits, elle :

- Est responsable de la **prestation C, ou SPADA**. Elle est activable sur tout le département de l'Isère et prévoit un accompagnement d'une durée de 6 mois à l'ouverture des droits sociaux et un accompagnement de type information / orientation / mise en relation / supervision. Elle est considérée comme le premier service d'accueil auquel les demandeurs d'asile doivent s'inscrire. La SPADA oriente également la personne pour une domiciliation via le DNA, ou via un accompagnement par la SPADA.
- Organise des **permanences d'accès aux droits**
- Organise un **interprétariat dans le champ de la santé**

La SPADA comptabilise **167 personnes accompagnées**, dont :

- **74 hommes isolés**
- **26 femmes isolées**
- **16 parents isolés et leurs 29 enfants**
- **8 adultes en couple avec enfants et leurs 14 enfants**

La part de francophones accompagnés est de **50 personnes**. La part d'adultes de moins de 25 ans accompagnés est de **39 personnes**.

Ces 167 personnes ont été accompagnées dans l'agglomération de **Grenoble**.

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS

Sur l'ensemble de l'Isère, plusieurs dispositifs d'appui favorisant l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations sont proposés, parmi lesquels :

Permanences d'accès aux droits :

- Permanences écrivain public : explication et rédaction de courriers administratifs, aide à la création de compte en ligne et à l'utilisation des plateformes numériques, aide à la complétude de formulaires, médiation entre les usagers et l'administration
- Permanences juridiques : information et accompagnement juridique dans les domaines suivants : entrée, séjour, protection sociale, regroupement familial, réunification familiale, accès à la nationalité française, asile, éloignement.

Accompagnement linguistique en termes d'interprétariat, de traduction

Gestion des allocations RSA, pour les BPI comme les autres publics, sans distinction.



**Des associations favorisant l'accès aux droits et la création de lien social sont implantés sur tout le territoire.**

Sur le territoire de la métropole, plusieurs dispositifs d'accès aux droits, dont santé, sont proposés. Ils sont ouverts aux publics BPI qui nécessitent d'être accompagnés dans leurs démarches d'accès aux soins ou de développement de lien social.

### Via le CTAIR



- POP'S - Accompagnement individuel d'une durée variable selon les besoins et le rythme des personnes. Séances de sensibilisation collective ponctuelles à la demande des professionnels sur des groupes constitués
- Consultation psychologiques hebdomadaires ou bimensuelles (variable selon les disponibilités et souhaits des personnes concernées) ; groupes d'auto-support thérapeutique
- Interprétariat en santé assuré par l'ADATE
- Activités sportives (citoyennes à travers le sport, Big Bang Ballers), activités et sorties socio-culturelles (Ligue de l'enseignement, Cultures du cœur Isère, Migrants en Isère), service civique (Coop'r, Unis Cité)

Le volume budgétaire en matière de santé représente **46K€** soit 15% du budget du CTAIR en 2020. En 2020, **137** personnes ont bénéficié du CTAIR, et **322** actions au total conduites.

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS



Convention nationale commune pour  
favoriser l'insertion professionnelle  
Feuille de route départementale en  
cours de rédaction



- Le niveau linguistique des demandeurs d'asile est évalué par l'OFII via un test écrit et un entretien oral, de façon à proposer un volume d'heure de formation linguistique entre 100, 200, 400 (en majorité) ou 600h (pour ceux qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine et qui ne savent pas écrire et lire). **50% des publics tous publics confondus se voient prescrire une formation linguistique. 70% des publics BPI se voient prescrire une formation.**
- Des ateliers linguistiques sont également organisés par l'OFII sur le territoire.
- À l'issue de la formation linguistique et de l'obtention du niveau A1 peuvent être proposés des parcours complémentaires vers le niveau A2 ou B1 pour 100h supplémentaires.
- Le test initial permet également d'orienter vers des dispositifs spécifiques, tels que le programme HOPE porté par l'AFPA.
- Pôle Emploi intervient en complément du CIR, avec des ateliers spécifiques de formation professionnelle et recours aux aides de l'Etat, ou bien en orientation vers l'offre de services de droit commun si le bénéficiaire ne reçoit pas d'accompagnement spécifique.
- Pôle Emploi dispose de **4** agences (2 dans le Nord Isère et 2 dans le Sud Isère) ainsi que de **4** conseillers en charge de l'évaluation des besoins des bénéficiaires (traduction, référent, rémunération hors RSA, indemnisation, formation linguistique complémentaire, formation numérique...).
- L'AFPA anime le dispositif **HOPE** « **Hébergement, Orientation, Parcours vers l'emploi** », consistant en des formations aux métiers en tension (grande distribution, maçonnerie, BTP...)
- Plusieurs sessions comprenant chacune une dizaine de stagiaires ont été conduites.



## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS



### Programme RISING

Le programme RISING est intégré dans le CTAIR, dans le cadre de sa priorité n°3 « Améliorer l'accès à la formation linguistique, professionnelle et à l'emploi ».

#### RISING a pour objectifs de :

- **Mieux diagnostiquer pour mieux orienter**
- **Proposer un accompagnement socio-professionnel global**
- **Créer des passerelles entre emploi et formation**
- **Lever les freins à l'emploi.**

Le budget est de **2.3M€** sur 3 ans.

**13** acteurs sont partenaires du programme, animés et coordonnés par Grenoble Alpes Métropole.

*Sélection des partenaires de GAM sur RISING :*



Au 12/11/2020, soit 9 mois après le lancement du programme, **130** personnes ont bénéficié d'un accompagnement emploi renforcé, des formations ont été proposées à **50** jeunes de moins de 25 ans, et des actions à la carte ont été proposées à **43** personnes dont **24** personnes sur la formation linguistique.

67% des bénéficiaires ont moins de 35 ans, 62% sont des hommes, et les nationalités dominantes sont la Syrie, le Nigéria et le Soudan.

## 2.3 OFFRE MOBILISABLE SUR LES PARCOURS



Les actions incluses dans le programme RISING en matière d'emploi et de formation couvrent :

### 1. Des actions d'évaluation/orientation

(128 actions d'évaluation de compétences et 249 accompagnements globaux de longue durée conduits en 2020)

- Permanence de 1<sup>er</sup> accueil réfugiés (GAM) : évaluation et redirection vers la bonne offre d'insertion professionnelle | *Réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides résidents du territoire métropolitain.*
- Evaluation du niveau de Français et orientation vers l'offre de formation linguistique de territoire (Centre Ressources Illettrisme IRIS) | *Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides et demandeurs d'asile de plus de 6 mois ayant un besoin de formation linguistique.*
- Eval'Aptitudes (AFPA) : évaluation et valorisation des aptitudes métiers | *Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides et demandeurs d'asile de plus de 6 mois < 3 évaluations conduites en 2020*

### 2. Des formations linguistiques et à visée professionnelle

(77 actions de formation à la carte et 19 actions de professionnalisation conduites en 2020)

- Formation linguistique Tremplin (ALPES) | *Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides et demandeurs d'asile de plus de 6 mois qui n'ont pas encore bénéficié de la formation linguistique obligatoire dans le cadre de l'OFII < 13 formations dispensées en 2020*
- Ateliers linguistiques à visée professionnelle (Public Alpha/Public Français Langue étrangère, ALPES) | *Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides, demandeurs d'asile de plus de 6 mois pour un public pas ou peu scolarisé dans son pays d'origine*
- FLE Mobilité (Atelier Francophone) | *Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides et demandeurs d'asile de + de 6 mois, d'un niveau Infra A2. < 23 formations dispensées en 2020*
- LIFHE (intégration des femmes et des hommes par l'emploi) (AFPA) : formation linguistique et aux fondamentaux d'un métiers via un contrat de professionnalisation | *réfugiés statutaires ayant le niveau A1 en français < 11 personnes en parcours de professionnalisation « auxiliaire de vie » | Réfugiés statutaires et ayant un niveau A1 en français*
- Accompagnement renforcé vers l'emploi (GAM, VIAE 38/Oiseau Bleu, Insair 38/Adoma) : modules de formation personnalisés et soutien d'un conseiller emploi | *Bénéficiaires de protection internationale et demandeurs d'asile de + 6 mois*

### 3. Des formations spécifiques aux publics jeunes

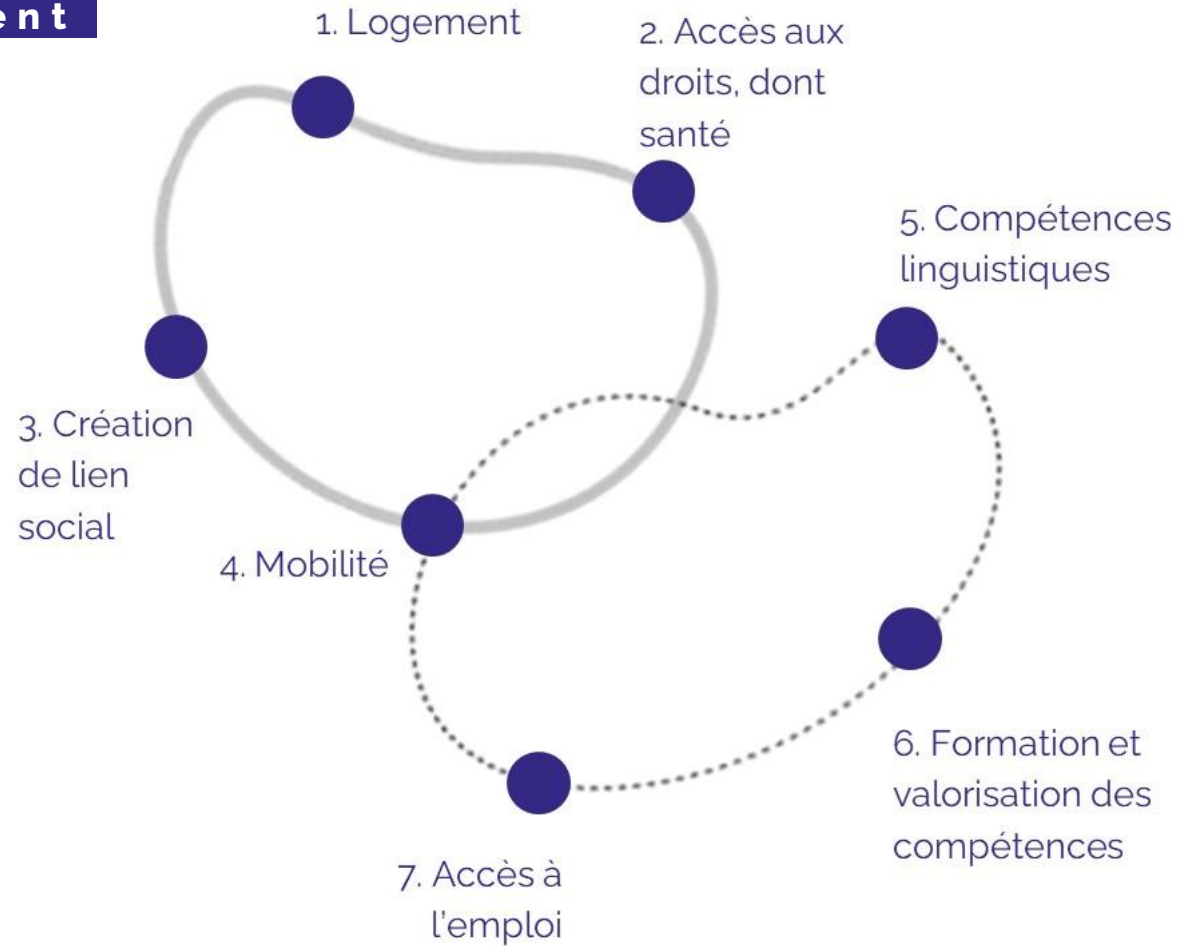
- Garantie Jeunes Réfugiés (Mission Locale de Grenoble) : accompagnement collectif et individuel | *Publics BPI de 18-25 ans < 28 bénéficiaires en 2020*
- Parcours réfugiés de l'Ecole de la deuxième chance de l'Isère | *Réfugiés statutaires jusqu'à 25 ans.*
- Booster de carrière (Grenoble Ecole de Management) : ateliers visant à faciliter une recherche d'emploi | *Demandeurs d'asile inscrits dans un cursus d'enseignement supérieur*

### 4. Des ateliers et chantiers d'insertion professionnelle

- STEPS (Relais Ozanam) : ateliers et chantiers d'insertion rémunérés, de courte durée | *Réfugiés, bénéficiaires de protection internationale et apatrides. < 4 accompagnements en 2020*
- Atelier chantier d'insertion sur des activités de maraîchage/boulangerie. (Tero Loko) < 8 bénéficiaires en 2020 | *Bénéficiaires de la protection internationale.*

## 2.4 COMPOSANTES ANALYSÉES

**Accompagnement  
social**



**Accompagnement  
emploi**

# FORCES ET FAIBLESSES DE L'ISÈRE EN MATIÈRE

## 2.4 D'INTÉGRATION DES BPI

### Accompagnement social - transverse



#### Forces

- Un travail d'orientation des BPI vers les **structures spécialisées ou de droit commun du territoire**, en fonction de leur situation et de leurs besoins, pour assurer la continuité du parcours (ex : par l'Adate)
- Sur le territoire de Grenoble :
  - **un accompagnement social pluriel** assuré principalement en relai des structures d'hébergement par des structures spécialisées, sur une durée d'1 an (ex : INSAIR 38, Oiseau bleu, selon les conventions, notamment CTAIR), qui recouvre la recherche d'un logement et d'un emploi (le plus souvent en binôme), l'ouverture des droits santé et RSA, l'accès à un volet socio-culturel, **et qui offre un interlocuteur de référence au réfugié**
  - un **terreau associatif très engagé et militant** qui va au-delà du réfugié
- Dans le Nord-Isère, **la présence de structures spécialisées bien identifiées** comme INSAIR 38 et **des structures associatives comme l'Oiseau Bleu qui proposent un accompagnement systémique** pour favoriser l'intégration des BPI dans les bassins ruraux



#### Faiblesses et axes d'amélioration

- **Une saturation des demandes d'accompagnement social qui a poussé à réduire la durée d'accompagnement à 1 an et à durcir les critères de sélection**, ce qui génère plusieurs niveaux de risque :
  - **la rupture dans le parcours d'intégration**, qui n'a pas toujours permis de consolider un degré d'autonomie suffisamment pour faire face aux conditions prévues par le secteur, dont les relais ne sont pas toujours fluides, et qui ne permet pas de tenir compte des allers-retours ou sas nécessaires aux bénéficiaires pour avancer
  - **le temps masqué et non valorisé**, passé par les travailleurs sociaux qui interviennent au début du parcours d'accompagnement et qui continuent d'être sollicités par les BPI en cas de difficulté, au-delà de la durée prévue de l'accompagnement
- Plusieurs **segments de publics BPI dont les besoins sont insuffisamment couverts par l'offre disponible** :
  - les **jeunes de moins de 25 ans**, qui n'ont pas de ressources pérennes
  - les **hors centres**, essentiellement sur le territoire de la métropole, dont le niveau d'accompagnement est plus limité que les publics hébergés et les solutions limitées en raison de la non-éligibilité des publics en l'absence de ressources suffisante ; très fortes demandes enregistrées et une incapacité à y faire face via le CTAIR, davantage focalisé sur les publics déjà hébergés
  - les **réunifications familiales**, qui modifient subitement les besoins (qui concernent plus de la moitié des personnes seules prises en charge)
  - les **publics en fragilité**, qui cumulent les vulnérabilités et qui ne sont pas assez autonomes pour aller en logement social (et parfois non éligibles à un accueil CPH)
- Un **déficit de lisibilité sur les appuis mobilisables pour les BPI**, avec des critères d'éligibilité différents d'une convention à l'autre (non exclusivement ciblés sur les publics BPI) et des offres multiples dont les contenus et complémentarités ne sont pas toujours affirmés
- Des **financements des opérateurs** issus de plusieurs conventions différentes, gérés par des interlocuteurs variés, avec une incertitude sur le maintien des financements des postes et activités

# FORCES ET FAIBLESSES DE L'ISÈRE EN MATIÈRE

## 2.4 D'INTÉGRATION DES BPI

### Accompagnement social - Logement



#### Forces

- **Des réserves préfectorales en grande partie fléchées vers les publics BPI**
- **De bonnes relations entretenues avec les bailleurs sociaux**, sur l'ensemble de l'Isère, ce qui facilite la détection de logement en relais des structures d'hébergement
- Des **référénts logements engagés par certaines structures** (ex : INSAIR 38), **chargés de prospecter les logements** disponibles sur toute l'Isère, pour compléter les réserves préfectorales, métropolitaines ou communales, insuffisantes par rapport aux besoins
- **Des actions visant à faciliter l'accès au logement, conduite dans le cadre du CTAIR** (dispositif Réiloge concluant mais suspendu pour cause de financement) **et du PALHDI** (ex : colocations mixtes – BPI et droit commun ; revue du modèle économique des résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs...)



#### Faiblesses et axes d'amélioration

- Une **forte tension sur le logement social** (en particulier à Grenoble avec 4,5 demandes pour une attribution et dans le Nord-Isère 3,5 demandes pour une attribution, en 2019 – source PDH 2020) **et le parc privé**, avec des loyers élevés, en particulier dans la métropole de Grenoble et des concurrences entre publics fragiles ; **des logements vacants en zones rurales mais parfois insalubres et difficilement accessibles**
- Une **inadéquation globale entre les besoins des publics BPI et l'offre de logement du département**, notamment sur les logements de petite taille (pour loger les hommes seuls, de plus en plus nombreux) et les logements de grande taille pour loger les familles, ce qui implique des délais importants (de 3 à 6 mois pour les publics prioritaires) et un taux de présence indu élevé en structures d'hébergement (délai moyen de sortie de 338 jours pour l'Isère)
- Des **solutions de logements en grande majorité vers le logement social**, dont les conditions d'attribution dépendent des commissions, en raison de la mobilisation limitée des réserves métropolitaines et communales et de problématiques de discriminations d'accès au logement dans le parc privé qui demeurent extrêmement minoritaire
- Des **difficultés d'anticipation et de prise en charge des groupes familiaux « élargis »** (parents, enfants, ascendants parfois âgés), ce qui occasionne des étapes de suroccupation des logements et la défiance de certains bailleurs



# FORCES ET FAIBLESSES DE L'ISÈRE EN MATIÈRE

## 2.4 D'INTÉGRATION DES BPI

### Accompagnement social – accès aux droits, dont santé, et création de lien social



#### Forces

- Sur tout le territoire, **des permanences** assurées pour répondre aux problématiques d'accès aux droits, notamment des publics BPI, assurés par des structures comme l'Adate
- Sur le territoire de la métropole de Grenoble, un **tissu associatif actif** qui favorise l'accès aux droits et la création de lien social (sport, culture, service civique, lutte contre les discriminations)
- Dans le Nord-Isère soit en milieu rural, des associations comme Tero Loko qui **organisent des concertations avec les citoyens**, sur leurs activités, pour en travailler l'acceptabilité et **favoriser le lien social** avec les réfugiés accompagnés



#### Faiblesses et axes d'amélioration

- Une **vulnérabilité psychologique**, des traumatismes de plus en plus lourds et un **déficit d'offres pour accompagner les problématiques de santé mentale**, en dehors du Caméléon lui-même saturé, sur l'ensemble de l'Isère, avec un manque de médecins et d'ethno-psychologues et une absence de solutions d'interprétariat en santé ; situation vécue comme **l'un des points névralgiques** du parcours d'accompagnement
- La **complexité administrative**, renforcée par les règles spécifiques qui s'appliquent aux ressortissants étrangers primo-arrivants, **les délais de traitement et de réponse, la dématérialisation**, qui constituent des freins majeurs pour les publics BPI, qui peuvent occasionner des ruptures de droits (ex : récépissés) et qui nécessitent un appui conséquent des travailleurs sociaux des structures spécialisées, d'autant que :
  - un **manque d'interlocuteurs est identifié dans certaines structures institutionnelles** (CAF, CPAM notamment),
  - un **déficit de formation des agents du droit commun** est pointé en matière d'accompagnement des publics BPI,
  - **les délais d'obtention d'un RDV sont importants** avec les travailleurs sociaux du département, qui peuvent parfois manquer de qualification sur le plan juridique et linguistique, pour accompagner ce public
- **En Nord-Isère, un déficit d'acteurs positionnés sur le développement de lien social**, en dehors de quelques associations citoyennes militantes, et des difficultés de mobilité qui freinent l'accès aux publics BPI hébergés dans cette partie du département
- Des **besoins d'intégration dans la société qui appréhendent les différences culturelles**, pour limiter les incompréhensions et la défiance des habitants, et ce y compris lorsque les personnes n'ont pas vocation à accéder à l'emploi

# FORCES ET FAIBLESSES DE L'ISÈRE EN MATIÈRE

## 2.4 D'INTÉGRATION DES BPI

### Accompagnement emploi – insertion professionnelle



#### Forces

- Un **département avec un taux de chômage relativement faible** (6,3%), caractérisé par la présence de grosses entreprises, dont certaines sont **proactives sur l'insertion de ce type de public, en particulier sur les métiers en tension** (bâtiment, services à la personne, logistique, industrie, restauration, commerce...)

Sur le territoire de la métropole de Grenoble :

- une **grande diversité d'acteurs engagés** et une **dynamique de coopération robuste entre les acteurs**, adossée à l'animation partenariale assurée par Grenoble Alpes Métropole, qui permet à chacun de trouver sa place
- une **densité d'offres structurée par le PIC-RISING**, bien identifié par les prescripteurs
- **l'absence de durée limite d'accompagnement sur RISING**, qui sécurise le parcours d'accompagnement du BPI dont la sortie est gérée par des référents uniques emploi
- un **bon niveau de réponse aux besoins** des publics BPI, favorisé par l'articulation des différentes offres du territoire et l'expérimentation de nouvelles approches de l'accompagnement socio-professionnel, dans des **logiques de parcours intégrés**

Sur le territoire du Nord-Isère

- une **bonne articulation entre les structures spécialisées et les structures de droit commun**, en particulier le réseau IAE, Pôle Emploi et les missions locales
- l'existence de structures associatives, qui proposent un **accompagnement systémique pour favoriser l'accès à l'emploi en tension dans les bassins ruraux** et l'apprentissage de la langue, via des cours et au contact des autres travailleurs



#### Faiblesses et axes d'amélioration

- **Plusieurs freins majeurs à l'accès à l'emploi :**
  - la **barrière de la langue**, en particulier lorsqu'un traducteur est nécessaire, ce qui limite notamment l'autonomie dans les recherches individuelles et la possibilité d'accès à certains postes, ou simplement la compréhension des consignes au travail
  - la **mobilité** dont les appuis sont insuffisants (ex : co-voiturage, appui à l'obtention du permis de conduire, inadéquation entre les horaires des transports en commun et les rythmes des travailleurs en insertion)
  - **l'inadéquation** entre profils/qualifications et besoins locaux
  - la problématique de **garde d'enfants** pour les femmes avec enfants
- Des **difficultés à monter des parcours intégrés**, en raison du morcellement des dispositifs proposés, de la complexité du droit au travail des étrangers ; des **difficultés à suivre les étapes de formation** de la personne et d'évaluer ses acquis ; des **ruptures de parcours lourdes de conséquence** en raison de la difficile remobilisation des publics après de longs épisodes de rupture et des cas de régression
- **Des liens encore limités avec les OPCO et les entreprises du territoire** qui pourraient recruter davantage de publics BPI, notamment sur les secteurs en tension (ex : bâtiment, services à la personne, logistique, restauration) et **une articulation à renforcer avec les réseaux d'insertion par l'activité économique**
- Des **formats de formations** (une date de début et de fin) **en décalage avec les parcours des publics BPI**, souvent moins linéaires, et parfois peu adaptés à la diversité des profils et des choix de projets professionnels
- Des **dispositifs d'insertion professionnelle saturés à Grenoble**, en particulier sur les jeunes de moins de 25 ans (garantie jeune, école de la 2<sup>ème</sup> chance)

# FORCES ET FAIBLESSES DE L'ISÈRE EN MATIÈRE

## 2.4 D'INTÉGRATION DES BPI

### Accompagnement emploi – linguistique



#### Forces

- **La réalisation d'un test de positionnement linguistique systématique par l'OFII**, qui débouche sur la prescription d'une formation pour 70% des BPI accompagnés dans le cadre du CIR (dont la majorité est positionné sur 400h de formation)
- **L'existence d'offres complémentaires :**
  - qui proposent des formations pour combler le délai entre la convocation de l'OFII et le début effectif de la formation (ex : parcours tremplin de Grenoble Alpes Métropole)
  - qui permettent d'assurer un vernis pour assurer le quotidien (ateliers sociolinguistiques gérés par un tissu développé de centres sociaux ou d'associations de militants sur toute l'Isère)
- La **convention nationale OFII – Pôle Emploi** qui facilite l'articulation des offres pour les publics BPI, avec une feuille de route départemental en cours de rédaction



#### Faiblesses et axes d'amélioration

- **De plus en plus de publics non scolarisés dans leur pays d'origine, non lecteur et non scripteur, très éloignés de l'emploi**, qui ont des besoins importants et spécifiques en matière d'apprentissages linguistiques, en particulier lorsqu'ils n'atteignent pas le niveau A1
- **Le frein de la langue pointé comme une difficulté majeure à l'intégration au global**, pour comprendre les besoins d'appui de la personne, construire un projet sur-mesure, nouer une relation de qualité, accéder à l'emploi
- Des **parcours complexes et parfois peu lisibles, qui engagent souvent plusieurs structures** sans qu'une traçabilité ne soit toujours possible, ce qui pose la question des ruptures dans le parcours d'apprentissage et de la reconnaissance des acquis, d'autant que les critères et exigences varient d'une structure à l'autre
- **Des heures de formation de l'OFII parfois en concurrence avec des heures de formation rémunérées par Pôle Emploi**, en particulier pour les publics qui n'ont pas beaucoup de ressources (ex : les moins de 25 ans) et pour qui les 100 à 600h à suivre dans le cadre du CIR peuvent poser problème, notamment sur le parcours d'accès au logement et à l'emploi, qui peut être décalé dans le temps
- Des **besoins encore peu couverts, de formations qui nécessitent moins de bases en français** (ex : des formations qui allient FLE et compétences techniques)

—

# 04

## **Préconisations pour le déploiement opérationnel**

Analyse des opportunités et menaces du déploiement d'AGIR au regard des dynamiques existantes et formulation de préconisations opérationnelles pour faciliter le déploiement d'AGIR en Isère et en assurer la plus-value pour les publics BPI

# - PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT D'AGIR :

## 4.1 OPPORTUNITÉS ET MENACES (1/4)



### Opportunités

Le déploiement d'Agir sur le département de l'Isère présente **plusieurs niveaux d'opportunités** si le dispositif permet :

- d'une part, **de préserver, de renforcer et d'essaimer les points forts du territoire, dans une logique de rééquilibrage territorial,**
- d'autre part, **d'élargir le champ des publics accompagnés, d'améliorer le niveau de prise en charge proposé et la robustesse de l'accompagnement mobilisable sur le parcours.**

Les principales opportunités identifiées tiennent au **renforcement de logique de parcours individualisés, en fonction des besoins et situations des publics BPI, et à la préservation des dynamiques partenariales** déjà engagées sur le territoire.

- 1. Renforcer les logiques de parcours de prise en charge et d'intégration et limiter les risques de rupture :**
  - **en améliorant la lisibilité et l'articulation des appuis et du « qui fait quoi »** (champs d'intervention, contacts),
  - en adoptant une logique de plateforme pluridisciplinaire adossée à des **parcours individualisés, construits en fonction des besoins, du parcours de vie, des périodes administratives** des personnes,
  - **en simplifiant les modalités d'accès aux offres et de suivi**, à tout moment du parcours, notamment en **limitant le nombre de référents** sur le parcours, en charge de coordonner les appuis.
- 2. Identifier l'ensemble des appuis mobilisables sur les parcours et créer des ponts entre les différentes briques d'offres et les différentes composantes de l'intégration, y compris avec le droit commun, pour trouver et synchroniser les réponses concrètes aux besoins des publics**

# - PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT D'AGIR :

## 4.1 OPPORTUNITÉS ET MENACES (2 / 4)



### Opportunités

3. **Renforcer les dynamiques partenariales et l'articulation des offres et activités**, en capitalisant sur l'existant - animation et gouvernance partagée CTAIR et RISING, pour Grenoble ; premiers niveaux d'articulation dans le Nord-Isère - y compris avec des acteurs de droit commun moins mobilisés aujourd'hui (ex : CAF, CPAM), les bailleurs, les OPCO, les SIAE, les entreprises ; **objectif : pouvoir mobiliser la structure la plus performante et légitime, au bon moment du parcours du BPI**
4. **Rééquilibrer les capacités de prise en charge des publics BPI, entre Grenoble et le Nord-Isère**, en diffusant le dynamisme de la métropole et en étoffant l'offre des territoires détendus, en cohérence avec les spécificités locales
5. **Se mettre en capacité d'améliorer la prise en charge et le niveau de réponse apporté aux segments de publics BPI confrontés à plus de risques de rupture sur leur parcours** : les hors-centres, les publics sans ressources, en particulier les jeunes de moins de 25 ans, les parents d'enfants sous le statut de réfugiés, les publics en fragilité, qui cumulent les vulnérabilités, en particulier sur le plan de la santé mentale, les regroupements familiaux
6. **Allonger la durée possible de l'accompagnement au-delà d'un an**, pour sécuriser le niveau d'autonomie des bénéficiaires, avant le relais vers le secteur et déclencher **un accompagnement systématique dès qu'un BPI est éligible en** renforçant les moyens alloués à l'intégration
7. Encourager et développer les **actions de sensibilisation et de formation des acteurs intervenant sur le parcours** (travailleurs sociaux, agents du droit commun, bailleurs, formateurs...), au droit des étrangers, aux modalités d'accompagnement des publics BPI
8. **Construire et progresser avec les publics accompagnés**, en leur donnant une place :
  - **dans leurs parcours**, en leur donnant les moyens de faire des choix libres et éclairés,
  - **dans la gouvernance**, dans l'évaluation de la pertinence de l'offre, dans la co-construction de réponses adaptées à leurs besoins

# - PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT D'AGIR :

## 4.1 OPPORTUNITÉS ET MENACES (3/4)



### Opportunités

#### 9. Comblers les « trous dans la raquette », en développant des offres manquantes :

- Solutions d'accès rapide au logement pour limiter le nombre de personnes sans domicile et accélérer les délais de sortie des structures d'hébergement (ex : expérimentation des baux glissants, prêts, colocation dans le parc social, progressivité du parcours d'accès au logement, plateforme de captation de logements du parc privé, réformes FSL, sas de sortie et référent dédié), en particulier pour les hommes isolés, les jeunes et les groupes familiaux
- Modalités renforcées de prise en charge des hors-centres
- Offre santé et soins, en particulier renforcement de l'offre et du réseau de soin psychologiques / santé mentale et interprétariat
- Parcours de formation articulant des briques adaptées à la progression de la personne, en limitant les périodes où il ne se passe rien pour limiter les décrochages, et renforcement des outils de suivi et d'articulation entre les structures qui interviennent sur le parcours

- Offre linguistique mieux intégrée dans les parcours d'intégration des publics BPI, offre de formation moins exigeante sur le niveau de la langue, en soutien d'un vrai projet professionnel et modalités d'intégration des publics retravaillées avec les entreprises locales
- Mobilité, en particulier pour le Nord-Isère
- Extension et renforcement de l'offre d'interprétariat
- Accompagnement des femmes et intégration dans la société, des personnes qui n'ont pas vocation à travailler à court terme

**10. Pérenniser les financements de postes et d'actions** d'intégration (ex : subventions pluriannuelles), pour sécuriser l'implication des structures et leur permettre de s'engager sur la durée

**11. Faire d'AGIR un levier de consolidation de données, de connaissance, d'observation des tendances et d'alertes** relatives aux publics BPI, à leurs besoins et aux caractéristiques des offres et des parcours à proposer pour sécuriser et accélérer leur intégration

# - PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT D'AGIR :

## 4.1 OPPORTUNITÉS ET MENACES (4/4)



### Menaces

Les menaces associées au déploiement d'Agir sur le département de l'Isère tiennent essentiellement au risque de **dégradation du niveau d'accompagnement actuel des différents types de publics BPI** (moindre proximité avec les usagers, parcours incomplets, errance d'un dispositif à l'autre, ruptures sur le parcours), du fait :

- **de l'intensification de la concurrence entre les acteurs**, ce qui menacerait la dynamique partenariale établie, pourtant indispensable à l'articulation des offres sur les parcours
- **de la déstructuration des financements en place**, en particulier CTAIR, PIC-RISING, prestation C
- **du retrait de certains acteurs** –opérateurs ou collectivités territoriales- ce qui priverait le territoire de **crédits** aujourd'hui alloués aux BPI (ex : CTAIR, RISING) et **d'expertises spécialisées**

- **du développement d'un « millefeuille administratif » ou une « surcouche »** qui ajouterait de la complexité au fonctionnement existant
- de la **standardisation des parcours et l'uniformisation totale des pratiques entre les territoires et les acteurs**, ce qui pourrait appauvrir l'offre et son adéquation avec des besoins ou sensibilités spécifiques
- du renforcement de la **logique de département à deux vitesses**, entre Grenoble et le Nord-Isère



## - 4.2 PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT D'AGIR : PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Comment le déploiement d'AGIR peut-il contribuer au rééquilibrage territorial, en renversant la tendance de polarisation sur Grenoble, au profit d'une équité de prise en charge sur le département ?

---

Comment faire d'AGIR un levier pour renforcer les dynamiques de coopération en cours de développement, de façon à sécuriser et enrichir les parcours d'accompagnement ?

---

Quelle articulation entre AGIR et les outils et dispositifs existants, aujourd'hui financés par ailleurs, pour ne pas dégrader le niveau d'accompagnement actuel ?

---

## 4.3 SCÉNARIOS ET PRÉCONISATIONS

Plusieurs niveaux de préconisations pour déployer AGIR peuvent être posés :

- des **préconisations d'ordre opérationnel sur le fonctionnement cible** ;
- des **préconisations au regard de scénarios d'articulation avec les dispositifs et financements existants**.

Au regard de l'existant sur le territoire, il apparaît incontournable :

- d'envisager des **logiques de déploiement différenciées entre la métropole de Grenoble et le reste du territoire**, dont les problématiques sont sensiblement différentes et les offres d'accompagnement parfois spécifiques :
  - des **parcours différents** peuvent être proposés pour tenir compte de la diversité des offres locales (en particulier les appuis financés par les programmes CTAIR et PIC-RISING) ; une **logique de renforcement des capacités d'accueil et d'intégration du Nord-Isère** pourrait être proposée pour rééquilibrer les modalités de prise en charge sur l'ensemble du département (ex : places d'hébergement, offres de mobilité, accès à l'emploi en capitalisant sur l'implantation d'entreprises susceptibles de recruter des publics BPI)

- la **capitalisation sur l'existant apparaît indispensable, notamment sur le plan de l'animation de la dynamique partenariale**, pour articuler les outils et dispositifs mobilisables sur les parcours d'intégration – sur le territoire métropolitain, Grenoble Alpes Métropole endosse aujourd'hui le rôle d'animateur de l'écosystème local, capable de mobiliser les acteurs sur le parcours et d'orienter les financements, en fonction des besoins : préserver cette animation « neutre » apparaît particulièrement opportun ; sur le territoire du Nord-Isère, la problématique tient à l'identification fine de l'ensemble des opérateurs susceptibles de contribuer au parcours d'intégration des BPI et de structurer l'animation et la gouvernance des acteurs, de façon formelle
- une **instance transversale** pourrait être proposée pour organiser le partage d'informations au niveau départemental, favoriser l'échange et l'essaimage de pratiques et la fluidité des parcours départementaux, développer des offres en fonction des besoins spécifiques des publics sur chacun des territoires, soutenir une dynamique globale de rééquilibrage territorial

## 4.3 SCÉNARIOS ET PRÉCONISATIONS

- de proposer une organisation permettant de capitaliser sur les outils qui fonctionnent et a minima de maintenir, puis de renforcer, la qualité des parcours d'intégration qui sont aujourd'hui proposés en Isère :
  - organiser des **parcours d'accompagnement AGIR** à partir d'un **diagnostic systémique de la situation du BPI et la définition collégiale des modalités concrètes d'accompagnement** à proposer à chaque personne éligible, pour répondre aux besoins et tenir compte de la situation de chacun (sur le plan social, financier, administratif, professionnel)
  - **faire du référent « social » AGIR le chef d'orchestre, référent unique** sur le parcours de la personne, en charge de mobiliser l'ensemble des outils et appuis existants du territoire, le plus souvent financés par ailleurs (**briques d'appui activables** de façon ad'hoc sur le parcours), et de s'articuler avec le **référent emploi** sur toutes les problématiques formations et insertion professionnelle
  - **recenser les dispositifs et outils** existants ou à venir et **animer l'ensemble des acteurs**, dans une logique d'amélioration continue et de co-construction de réponses aux besoins des publics BPI accueillis : confier cette animation à des **animateurs « neutres »** potentiellement distincts des structures qui portent les binômes de référents

### Orientation de l'OFII vers les équipes AGIR pour réaliser un 1<sup>er</sup> diagnostic du BPI, dans des lieux bien identifiés du territoire

- Point sur les démarches de logements enclenchés, santé, formation, emploi, etc.
- Premier accueil et premier niveau d'informations sur le dispositif AGIR, par l'équipe AGIR elle-même, ou par d'autres partenaires présents (informations collectives, permanences, formations, animation de temps conviviaux d'accueil...)

### Formalisation collégiale du parcours d'accompagnement AGIR en fonction des besoins

- Animation d'une commission partenariale (Conseil départemental, Pôle Emploi, OFII, Etat, collectivités territoriales, opérateurs) portée par un acteur « neutre » pour formaliser l'entrée, le suivi, la sortie d'AGIR
- Qualification du type d'accompagnement à proposer selon les besoins et les profils BPI

### Accompagnement AGIR

- Attribution d'un référent social unique pour chaque personne et d'un référent emploi
- Mobilisation de tous les appuis activables sur le territoire sur le parcours

## 4.3 SCÉNARIOS ET PRÉCONISATIONS

- **de partir des profils des BPI et de leurs besoins et situations, pour construire des parcours adaptés, tant en termes de contenus, que de rythmes d'accompagnement**
  - pour caractériser l'accompagnement social à proposer, **plusieurs profils et situations spécifiques** doivent être identifiées :
    - les **publics non hébergés pendant la demande d'asile**, prioritaires pour l'accompagnement social, par rapport aux publics hébergés qui bénéficient d'un accompagnement par un travailleur social dédié dans leur structure,
    - les **publics en situation de handicap ou avec des problématiques de santé complexe**, qui nécessitent la mobilisation d'appuis spécifiques pour que la parcours d'intégration puisse s'engager,
    - les **femmes avec ou sans enfants**, dont les problématiques d'insertion sont singulières, notamment sur le plan professionnel,
    - les **hommes isolés**, en particulier ceux qui souhaitent engager un projet de regroupement familial,
    - les **publics non lecteurs non scripteurs** qui ne maîtrisent pas la langue française,
  - pour caractériser l'accompagnement professionnel individualisé à proposer, peuvent être distingués :
    - les **publics de plus de 25 ans**, à engager dans un parcours « adultes »,
    - les **jeunes de moins de 25 ans**, et parmi eux, les étudiants
    - les **créateurs d'activités**,
    - les **différents niveaux de maîtrise de langue française**

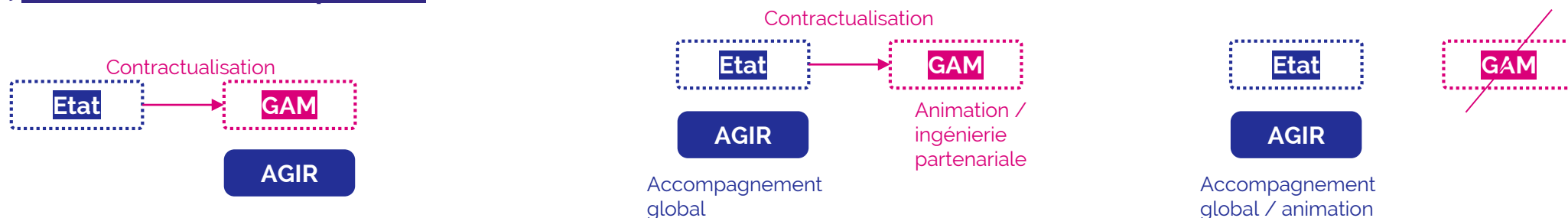


**En fonction des profils, besoins et situations, le binôme de référents AGIR identifie les briques d'appui disponibles et bâtit un parcours d'intégration sur-mesure, décliné dans le temps. Il mobilise les structures partenaires qui portent ces différentes briques et demeurent le point d'entrée principal des BPI jusqu'à leur sortie du dispositif.**

## 4.3 SCÉNARIOS ET PRÉCONISATIONS

L'existence des programmes CTAI(R) et PIC-RISING dont les financements (montant total de plus de 3 millions d'euros sur la période 2020 – 2022, dont co-financements) et outils sont mobilisables sur le territoire de la métropole de Grenoble, est centrale dans l'accompagnement des publics BPI sur ce territoire.

L'incertitude, qui pèse sur la pérennité de ces programmes et leur articulation avec AGIR, pousse à envisager plusieurs scénarios de déploiement, sur le territoire métropolitain :



1. L'Etat contractualise avec Grenoble Alpes Métropole (GAM) pour déployer AGIR sur son territoire. La collectivité assurerait directement la coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur les parcours d'accompagnement des BPI et l'ingénierie des partenariats locaux. Pour assurer l'accompagnement global des bénéficiaires, GAM s'appuierait sur les différentes structures du territoire, via des appels à projets / marchés publics, en articulation avec les programmes CTAI / RISING, qui, s'ils perdurent, pourraient progressivement se recentrer sur le financement d'actions mobilisables sur les parcours (l'accompagnement global étant pris en charge par AGIR). Dans ce cas, un déploiement différencié d'AGIR sur le reste du territoire devra être prévu.
2. L'Etat lance un marché global sur le périmètre de l'accompagnement global des bénéficiaires sur le département et contractualise par ailleurs avec GAM pour coordonner les acteurs locaux et assurer l'ingénierie de partenariats locaux sur le territoire métropolitain. De la même façon, s'ils perdurent, les programmes CTAI et RISING seraient alors recentrés sur les appuis aux BPI à l'exception de l'accompagnement global qui serait pris en charge dans AGIR
3. L'Etat lance un marché global pour confier l'ensemble des briques d'AGIR à un opérateur ou à un consortium d'opérateurs, chargés d'opérer sur tout le département. Dans ce cas, GAM serait contraint de réorienter ses actions, pour ne pas risquer l'effet « mille-feuilles » avec AGIR. Dans ce scénario, AGIR se substitue aux programmes CTAIR / RISING à partir de 2023, ce reviendrait à limiter le champs des actions et outils mobilisables sur les parcours d'accompagnement.

## 4.3 SCÉNARIOS ET PRÉCONISATIONS

La préoccupation du territoire est de préserver a minima la qualité de l'accompagnement proposé aux BPI, et de la renforcer sur les champs et territoires où cela est nécessaire.

Pour ce faire, **une articulation avec les programmes clés du territoire et les acteurs qui les portent est indispensable.**

**Le cas d'une substitution des programmes CTAI / RISING par AGIR en 2023 fait peser des risques sur la qualité de l'accompagnement sur ETP créés (en interne – intra GAM – et dans les structures membres du consortium), sur les 200 BPI en accompagnements.**

A l'inverse, le maintien des programmes CTAI / RISING permettrait **d'augmenter l'accompagnement socio-professionnel AGIR, en finançant les actions et outils mobilisables sur les parcours construits par les référents AGIR.**



**A titre d'illustration, des parcours encapsulant les actions financées dans le cadre du CTAIR / RISING ont été modélisés page suivante.**

## 4.3 SCÉNARIOS ET PRÉCONISATIONS

### PARCOURS SOCIAL – BRIQUES MOBILISABLES

Actions à la carte, pour augmenter le parcours construit et accompagné par le référent social AGIR

- **Social** : actions d'accompagnement logement spécifiques si publics non-hébergés (lien logement d'abord)
- **Santé** : POP'S (médiation sanitaire, actions collectives de présentation, Caméléon (thérapie de groupe, accompagnement psychologique individuel)
- **Insertion** : ateliers FLE parentalité, actions d'insertion socioculturelles (Ligue de l'enseignement), actions d'inclusion par le sport (Big Bang Ballers)

### PARCOURS INSERTION PROFESSIONNELLE – BRIQUES MOBILISABLES

Accompagnement emploi global renforcé par des conseillers emploi spécialisés, identifiés par le référent emploi AGIR

- **+ 25 ans « adultes »** : accompagnement global renforcé VIAE RISING Oiseau bleu
- **-25 ans « jeunes »** : garantie jeunes réfugiés Mission Locale Grenoble, école de la 2<sup>ème</sup> chance
- **Etudiants** : reprise d'études UGA, booster de carrière GEM
- **Créateurs** : ADIE

Actions à la carte, pour augmenter le parcours construit et accompagné par le référent social AGIR

- **Actions de diagnostic** : PLIE-O (diagnostic et orientation linguistique IREPS), Eval'aptitudes (évaluation des aptitudes métier par l'AFPA)
- **Actions de formation** : formation linguistiques (tremplin et à visée professionnelle l'ALPES), formation mobilité en FLE (l'Atelier francophone), formation au code de la route en FLE (intégracode Wimoov), formation au numérique (réfugeeks de Simplon)
- **Actions de professionnalisation** : L'HIFE (formation FLE métier / AFPA), STEPS (relais Ozanam 1<sup>ère</sup> expérience en ACI)

—  
**05**

**Annexes**

Liste des structures et personnes interrogées



# Annexes

## Liste des structures et personnes interrogées

Typologies de structures	Structures mobilisées	Personne rencontrée
Bailleur	ADOMA / INSAIR 38	Serge Hayache
Bailleur	ADOMA / INSAIR 38	Corinne Taverna
Bailleur	ADOMA / INSAIR 38	Valentine Kim, référente sur le Nord Isère
Collectivité territorial	GAM / CTAIR / PIC IPR	Sonia Rullière, coordinatrice
Collectivité territoriale	GAM / CTAIR / PIC IPR	Marlène Losserand Responsable du pôle "Traitement de la demande", Service Gestion du logement social et Hébergement
Collectivité territoriale	GAM / CTAIR / PIC IPR	Céline Di Mantova, chargée d'animation territoriale
Institutionnel	DDETS	Anne Sophie Maurin
Institutionnel	DDETS	Velléda Prat
Institutionnel	DDETS	Mathilde Robin
Institutionnel	DDETS	Céline Mourier
Institutionnel	OFII	Fatima Mezzouj
Institutionnel	OFII	Eloise Sanches
Institutionnel	Conseil départemental	Dorian Mazin, publics RSA, référent réfugiés
Institutionnel	Pôle emploi	Corinne Vuillaume, référente réfugiés
Collectivité territoriale	CAPI	Audrey Bernardin, directrice de la cohésion sociale et de l'emploi
Association	Oiseau Bleu	Cheffe de service VIAE 38 : Marie-Hélène COLINA
Association	Oiseau Bleu	Cheffe de service POPS : Marie-Pascale Ailloud
Association	Oiseau Bleu	Directrice : Chrystelle Tarricone
Association	AFPA	Mercedes Garac, directrice de l'AFPA de Pont-de-Claix
Association	Mission locale de Grenoble	Sandrine Longuépée, cheffe de service GJ
Association	Mission locale de Grenoble	Lyse Jacquemard, GJ réfugiés
Association	Entraide Pierre Valdo (porteur de CPH)	Rachel Abderraouf, directrice
Association	Entraide Pierre Valdo (porteur de CPH)	Maelle Rabilloud, cheffe de service CPH
Association	ADATE (SPADA, centre ressources)	Sonia Le Groumellec, directrice
Association	ADATE (SPADA, centre ressources)	Nathalie Bessard, responsable pôle juridique
	SIAO	Nathalie Blanc - directrice adjointe du SIAO de l'Isère
Association	SIAO	Grégory Kirtsh - directeur hébergement et insertion sur le département
Association	France Horizon (porteur de CPH)	Martin Larible, directeur
Association	France Horizon (porteur de CPH)	Nassima Allam, cheffe de service
Association	Tero Loko	Adeline Rony, Co-directrice
Collectivité territoriale	EBER	Hermine Volle, Responsable pôle cohésion territoriale
Collectivité territoriale	EBER	Françoise Dembelé, Responsable service accompagnement vers l'emploi
Association	Sauvegarde Isère/ CADA Le Cèdre	Yassine KHALID, Directeur adjoint